

Steinfort, le 18 février 2013

Rapport justificatif quant à la demande de modification de la partie graphique du PAP

Concerne : Demande de modification de la partie graphique du PAP
Lotissement « Auf der Neuwies »
Modification des limites maxima constructibles du garage du lot 4.

Maître de l'ouvrage : HP promotions
2, Rue Sébastien Conzémus
L-9147 Erpeldange

1. **Extrait du plan d'aménagement général en vigueur.**

Se référer au point 1 du PAP « Auf der Neuwies » Tuntange_rapport justificatif joint au dossier.

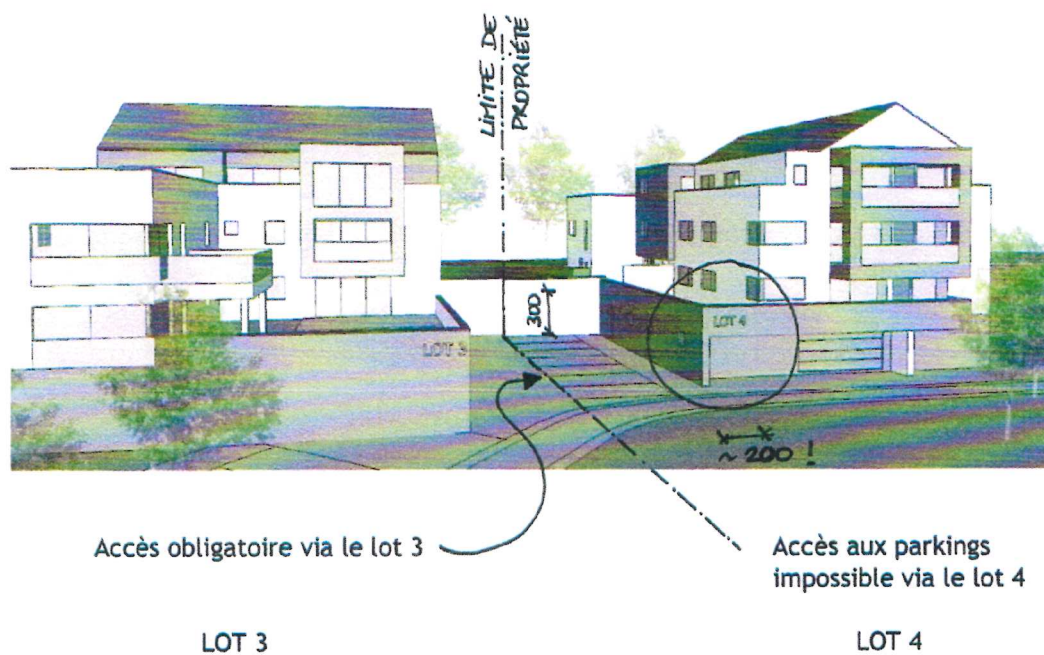
2. **Descriptif du parti urbanistique** (concernant la demande de modification).

Sur base du PAP actuel, les parkings extérieurs du lot 4 du PAP ne sont accessibles que via passage sur le lot 3 (ce qui risque d'engendrer de nombreux problèmes relatifs à la propriété privée). La différence de niveau entre la route d'accès inférieure et l'accès supérieur lié à la route de Luxembourg est de +/- 3 mètres. Cette configuration prévue au PAP oblige l'implantation des garages en partie hors sol (semi-enterrés). Il est dès lors impossible aux résidents du lot 4 d'accéder à leurs parkings via leur propre lot (voir schémas ci-après).

En déplaçant (transfert) les limites maxima constructibles du garage du lot 4 sur la face latérale droite comme indiqué au schéma 2, l'accès aux places de parking extérieures liées au lot 4 pourra se faire par le lot 4, respectant ainsi la limite de propriété.

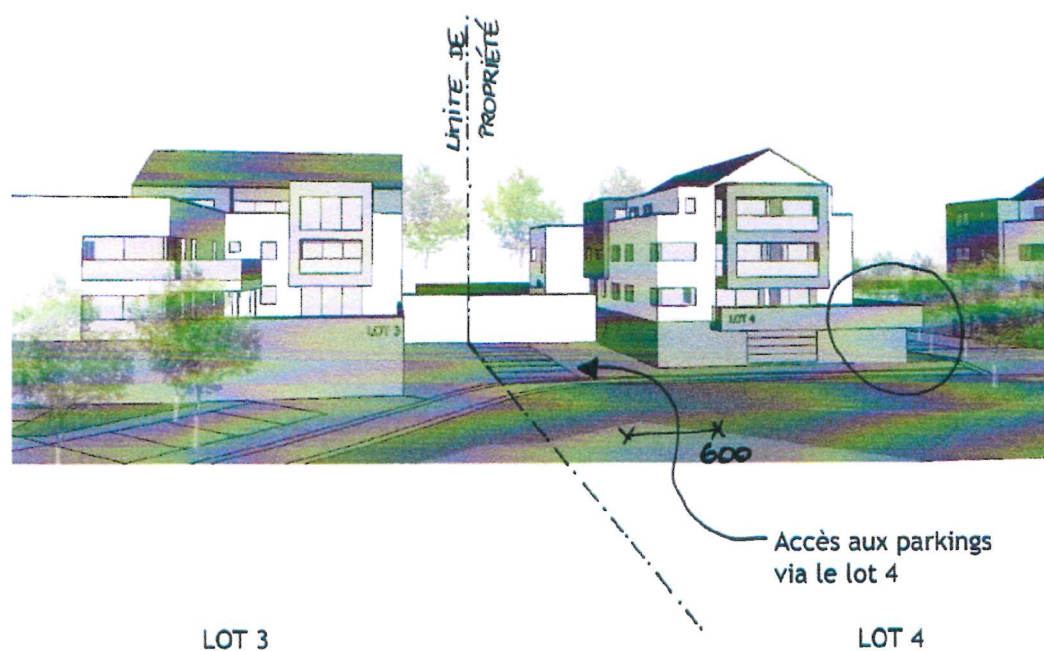
SCHEMA 1 – ACCES AUX PARKINGS DU LOT 4

Exemple de construction respectant les limites prescrites par l'actuel PAP :



SCHEMA 2 – ACCES AUX PARKINGS DU LOT 4

Exemple de construction respectant les limites proposées par la modification du PAP :



3. Plan et coupes d'illustration du projet

Se référer au point 1 du PAP « Auf der Neuwies » Tuntange_ partie graphique :

- Plan d'implantation ; échelle 1/500, n° 1204-301 indice A ;
- Coupes ; échelle 1/500, n° TF_TUN_PAP_200 indice A ;
- Plan « assainissement » ; échelle 1/500, n° BGC-09-P14-N050 indice A ;
- Plan « réseaux divers + coupes de principe », échelle 1/500 – 1/25, n° B1GC-09-P14-N051 indice A ;
- Plan directeur, échelle 1/1000 ;

4. Fiche de synthèse

Se référer au document annexé au dossier : « Annexe : Données structurantes relatives au plan d'aménagement particulier ».
